

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Membres électeurs : 17
Membres électeurs présents : 11
Vote : - Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2017/7

COMITE DE BASSIN AU SEIN DE LA MISSION D'APPUI DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le Comité de l'eau et de la biodiversité, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU** le décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

Après avoir procédé à l'élection des membres de la mission d'appui technique de bassin pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI dans le collège des collectivités du Comité de l'eau et de la biodiversité,

DECIDE :

Sont élus membres de la mission d'appui technique de bassin :

- **M. MALET Patrick**
- **M. SAINT-ALME Guy**
- **Mme LIONNET Danielle**
- **Mme MASSON Juliette**
- **M. HOARAU Jacquet**
- **M. ESPERANCE Jean Christophe**
- **Mme HOARAU Denise**
- **M. GUEZELLO Alin**

Saint-Denis, le 29 nov 2017

Le Président du Comité de l'eau et de la
biodiversité de La Réunion

